

Ordre du jour dans la convocation en annexe.

Présents : Claude LANCRENON, Sébastien FOURAGE, Françoise ABSOLU, Jean Claude BENNERY, Jérôme RICOU, Raphaël RAMETTE, Stéphanie RAMETTE, Michel LECLERCQ, Guy TOUCHARD, Michel THOMAS, Denis FOURNIER, Bernard LELEU, Olivier NIOCHE.

Absents excusés : Fernand GOURLOT, Jean Paul IMBAULT, Gérard DENIS (pouvoir à Bernard LELEU), Michel KLINGEMANN (pouvoir à Bernard LELEU), Patrick VALLEE (pouvoir à Claude LANCRENON), Philippe BALIN.

Participants à titre consultatif : Sylvain PINAULT, Hugo LEPETIT.

Claude LANCRENON en tant que président ouvre la séance à 18 : 30

Approbation du compte-rendu du conseil syndical du 24 avril 2024

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

Curage du Loiret à la confluence du Dhuy

Guy TOUCHARD présente le diaporama en pièce jointe. Il a suivi ce dossier depuis le début. Il déplore l'absence de cote dans les documents et pense qu'une meilleure proposition de projet était possible.

Michel LECLERCQ rappelle qu'il s'agit d'une expérimentation ayant pour but de voir l'évolution des sédiments dans ce secteur et que ce projet est le fruit d'un travail d'experts.

Jérôme RICOU déclare qu'il y a déjà une remise en suspension des sédiments grâce aux poissons et aux orages. La source du problème étant l'arrivée massive de sédiments par le Dhuy, le reméandrage devrait être une priorité. Il faut aussi réfléchir à des traitements des drainages différents comme par exemple l'installation de ZTHA (Zones Tampons Humides Artificielles).

Claude LANCRENON rappelle qu'il ne s'agit pas d'un travail d'expertise mais d'une réponse à un appel d'offre émis par la ville d'Olivet dans le cadre de travaux. Il revient ensuite sur la proposition faite par l'ASRL dans son courrier du 23 novembre 2023 de traitement de la rive en pente douce. Cette proposition a été écartée par la ville d'Olivet et la DDT sans argumenter ce refus. Le Loiret étant taxé de surlargeur dans l'arrêté préfectoral, la volonté de rétrécir la rivière est clairement affichée. Il rappelle aussi que l'ASRL a toujours eu une position ferme sur son refus d'installation de banquettes ou de voir la largeur de la rivière réduite. Le Maire d'Olivet a eu un rendez-vous avec Monsieur Barbier et il lui a présenté des montages photo de la future banquette, Monsieur Barbier a ensuite donné son accord pour les travaux. Suite à l'arrêté préfectoral, un recours gracieux a été envoyé par l'ASRL à la Préfète. Cet arrêté fait référence à une consultation publique, l'ASRL n'avait pas été mise au courant de cette consultation et n'a donc pas pu présenter ses arguments. Cette consultation a eu lieu du 11 mars au 2 avril, nous ne l'avons découverte que fin mai lors d'une consultation du site internet de la préfecture. D'une manière générale l'ASRL reproche sur le traitement de ce curage le manque d'informations précises de la part de la ville d'Olivet. L'accès aux documents ou aux informations a été difficile malgré les réunions. Nous ne comprenons pas cette volonté du rétrécissement du lit de la rivière que l'on retrouve systématiquement depuis les Assises de la rivière Loiret, pourtant contestée par une large majorité des riverains. L'arrêté fait aussi référence à la gestion des ouvrages à l'aval soit les vannes du bassin de Saint Samson. Il est essentiel de rappeler que les vannes ne peuvent pas permettre d'augmenter significativement le débit du Loiret. De plus la majorité des riverains se satisfont de la politique actuelle de gestion des niveaux.

Michel LECLERCQ rétorque que l'ASRL a toujours été invitée à toutes les réunions et que Guy TOUCHARD a assisté à toutes les réunions in situ. Il avance qu'en cas de désaccord, une simple lettre exprimant le refus de l'ASRL suffirait à stopper les travaux mais que se pose le problème des dépenses importantes engagées par la ville d'Olivet. Il doit demander confirmation au Maire à ce sujet.

Guy TOUCHARD rappelle qu'il n'était pas présent lors de la réunion de signature des travaux entre Messieurs Barbier et le Maire.

Michel LECLERCQ, ayant d'autres obligations, quitte le conseil syndical vers 19h30.

Jérôme RICOU déclare qu'il ne faut plus demander de curage ou autre à l'administration. Ces demandes seront systématiquement accompagnées d'un projet de rétrécissement du lit de la rivière. Il faudra attendre des changements législatifs avant d'envisager de nouveaux projets. Notre demande a été dévoyée puis utilisée pour justifier les projets de l'administration.

Le président reprend ensuite, un avocat a donc été consulté pour le recours gracieux. La Préfète a désormais deux mois pour nous répondre, le but étant d'ouvrir le dialogue et de convaincre du bien-fondé de notre contreproposition de pente douce. De plus, il ne faut pas que ce projet serve de jurisprudence et de « justification » pour d'autres travaux de rétrécissement. Dans le cas où le recours gracieux n'aboutirait pas, un recours contentieux auprès du tribunal administratif est envisagé. **Après en avoir débattu, le président propose aux syndicats un accord de principe par vote à main levée sur la suite à donner. 11 syndicats sont pour un recours contentieux et 3 autres s'abstiennent.**

Réunion de la CLE

Dans le cadre des réunions de la CLE, Claude LANCRENON a noté que le risque inondation est régulièrement mis de côté voir totalement absent des réflexions au sein de cette commission. C'est la continuité écologique et les problèmes liés aux étiages qui sont constamment mis en avant. Pourtant ce risque est bien réel et exacerbé par la destruction des ouvrages hydrauliques sur le Dhuy qui ont entraîné l'apparition de vagues rapides et soudaines arrivant dans le Loiret. La gestion et la prise en compte de ce risque est pourtant bien inscrit dans le SAGE.

Un courrier va être rédigé à ce sujet puis envoyé par recommandé au Président de la CLE.

Le saviez-vous ?

Bernard LELEU présente rapidement les fiches « le saviez-vous ? » qui ont été diffusées sur Facebook les deux derniers mois. (Fiches en annexe)

Point financier

Le budget supplémentaire 2024 sera finalement présenté en septembre.

Dans le cadre des travaux à réaliser sur plusieurs ouvrages hydrauliques, un principe d'aide financière aux meuniers par l'ASRL avait été voté en 2020. Bernard LELEU présente de nouveau cette aide dans le cadre des travaux à faire urgemment sur le bassin des Tacreniers et propose d'affiner ce qui avait été voté en 2020. Il propose une aide basée sur les revenus, à savoir : 40% pour les personnes non imposables et 20% pour les personnes imposables. Après en avoir débattu le conseil syndical accepte à l'unanimité des présents et représentés.

Questions diverses

- Pollutions : Des travaux ont eu lieu au niveau de l'exutoire du pont Leclerc et dans la copropriété qui rejetait des eaux usées dans le Couasnon. L'ASRL doit rester vigilante quant à la disparition de ces pollutions.
- Dates des prochains conseils syndicaux : 10 septembre, 29 octobre et 17 décembre.

Claude LANCRENON clôture le conseil à 21h15.

Le président de séance
Claude LANCRENON

Le secrétaire de séance
Hugo LEPETIT



Secrétariat :
336 allée Sainte Croix
45160 OLIVET

☎ 06 11 38 28 81
contact@asrl.fr
www.asrl.fr

Le 04/06/2024

Mesdames et Messieurs les syndics

CONVOCAION REUNION du CONSEIL SYNDICAL

Mesdames, Messieurs, Syndics de l'ASRL,

J'ai l'honneur de vous prier d'assister au conseil syndical de l'ASRL qui se tiendra

**Au Secrétariat de l'ASRL,
336 allée Sainte Croix à Olivet.
Le mardi 18 juin 2024 à 18 : 30**

En cas d'empêchement, merci de retourner au secrétariat le pouvoir ci-joint, au bénéfice du Syndic de votre choix.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments dévoués.

ORDRE DU JOUR

- **Approbation du compte-rendu du conseil syndical du 24 avril 2024**
- **Curage du Loiret à la confluence du Dhuy**
- **Réunion de la CLE**
- **Fiches « le saviez-vous ? »**
- **Point financier : Budget supplémentaire 2024**
- **Questions diverses : - Dates des prochains conseils syndicaux
- Pollutions bras du Couason et pont Leclerc**

Le président,
Claude LANCRENON

Proposition de la ville d'Olivet

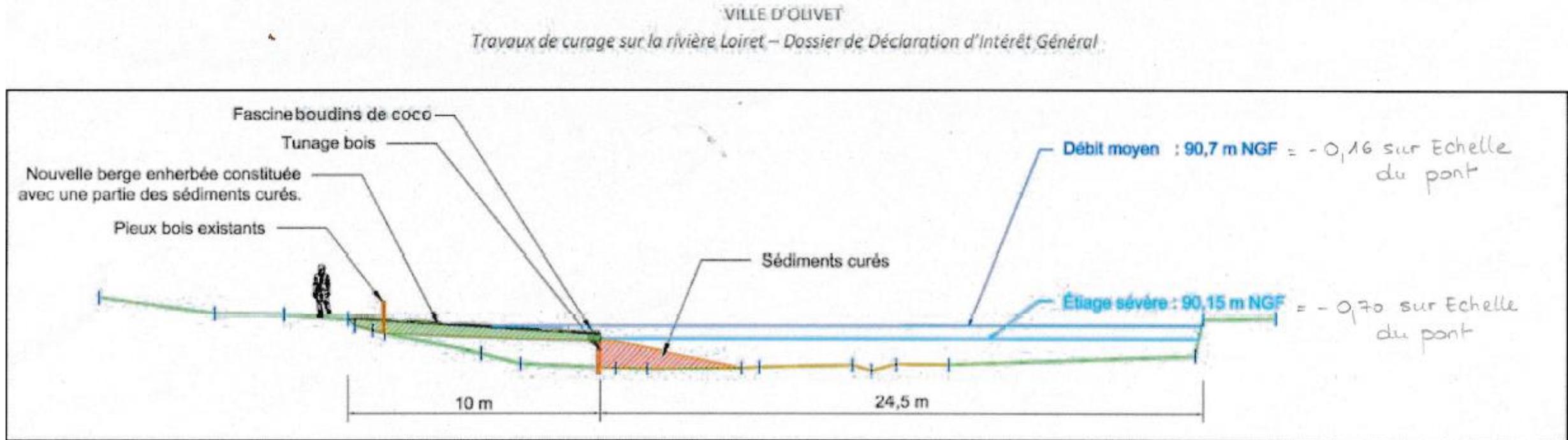
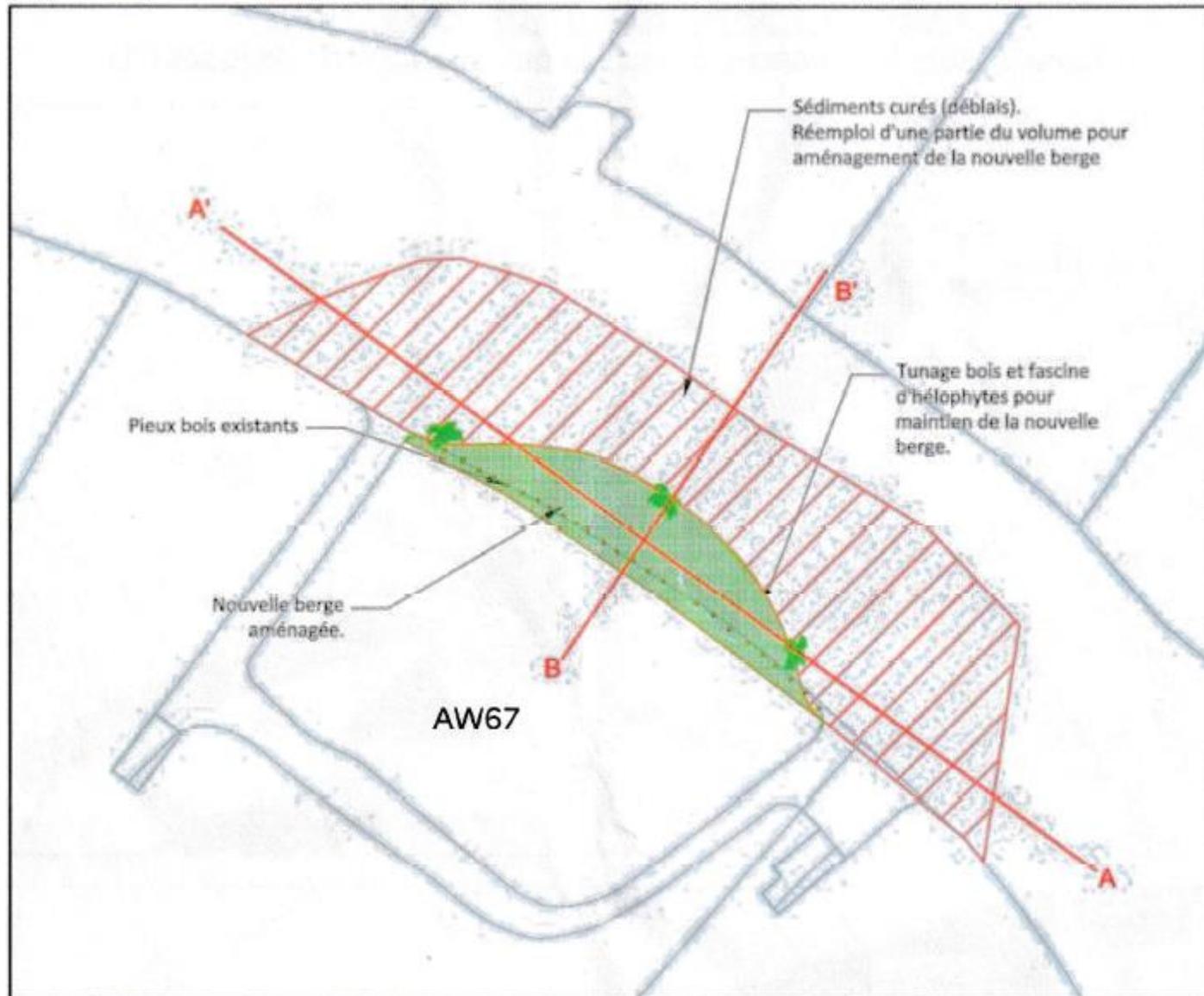


Figure 13 : Coupe en travers au niveau de la zone 5

Proposition de la ville d'Olivet



Erosion rive nord aval



Erosion rive nord amont

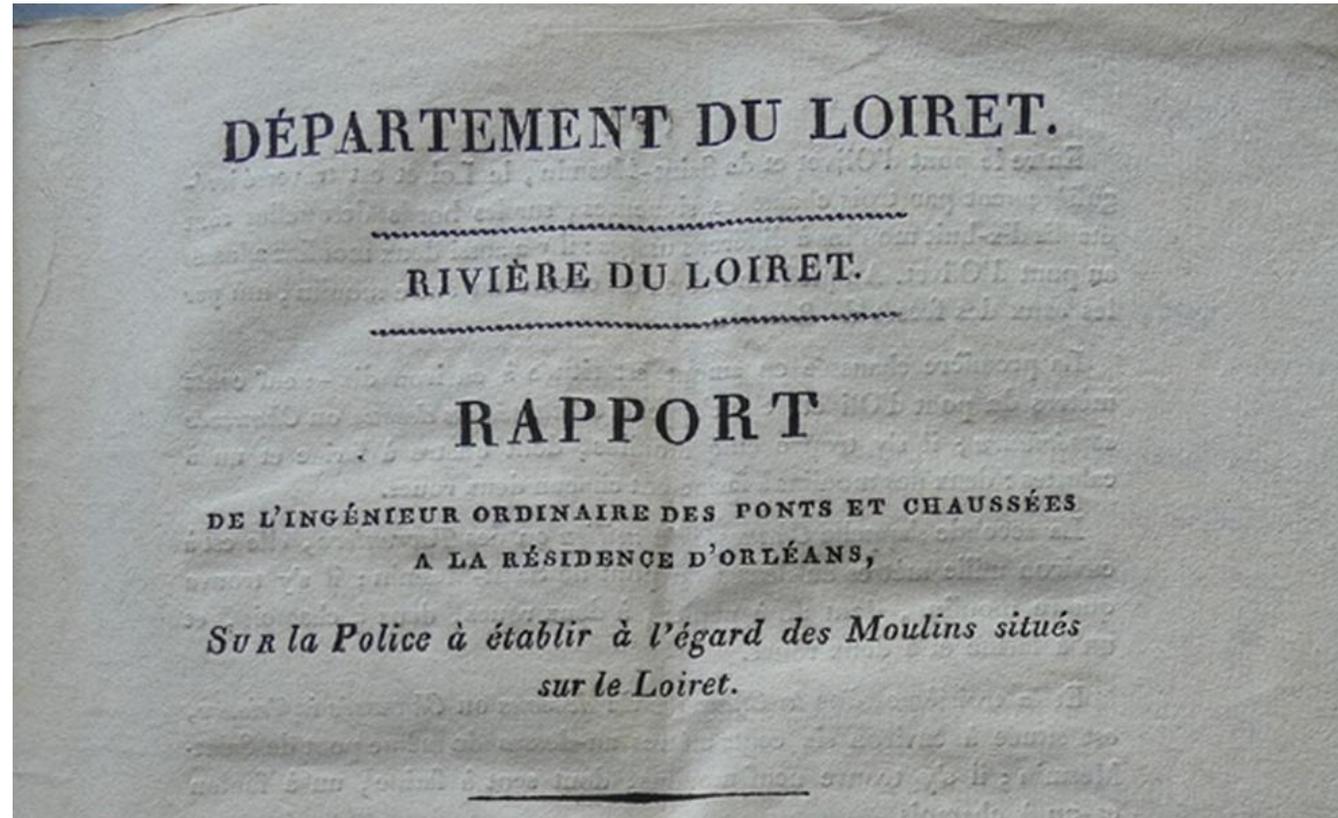


08/05/2024

Loiret, le saviez-vous ?

Le 16 Messidor de l'An 10 (05/07/1802), l'ingénieur Rigollot rédige un rapport « sur la Police à établir à l'égard des moulins » afin de régler les conflits entre les meuniers. L'ASRL, l'Association Syndicale de la Rivière Loiret, sera créée plus tard, en 1858.

Aujourd'hui, l'ASRL rassemble plus de 400 propriétés et copropriétés riveraines, représentant plusieurs milliers d'habitants.



11/05/2024

Loiret, le saviez-vous ?

La Rigouillarde est une résurgence dans la rivière Loiret.

Située en amont du pont de la N20, elle est moins connue que le Bouillon du parc floral et présente la particularité de fonctionner alternativement en source ou en perte (inversac), en fonction notamment des niveaux des bassins et de la nappe d'accompagnement du Loiret.



15/05/2024

Loiret, le saviez-vous ?

La plupart des constructions des bords du Loiret sont établies sur des pieux en bois. C'est une technique ancestrale utilisée pour stabiliser les fondations dans des milieux humides, une technique qui n'est pas spécifique à notre rivière. Ces pieux en bois résistent à l'épreuve du temps, mais pas à l'air libre quand un niveau d'eau trop bas les découvre.



19/05/2024

Loiret, le saviez-vous ?

Le brochet est un poisson qui se plaît bien dans le Loiret. Il s'y reproduit d'autant plus que les herbiers lui fournissent un habitat optimal. Certains atteignent des dimensions exceptionnelles et font le bonheur des pêcheurs qui les relâchent sans regret tant ils sont majestueux. Merci à l'association « Brochet olivétain » pour ces belles photos !



22/05/2024

Loiret, le saviez-vous ?

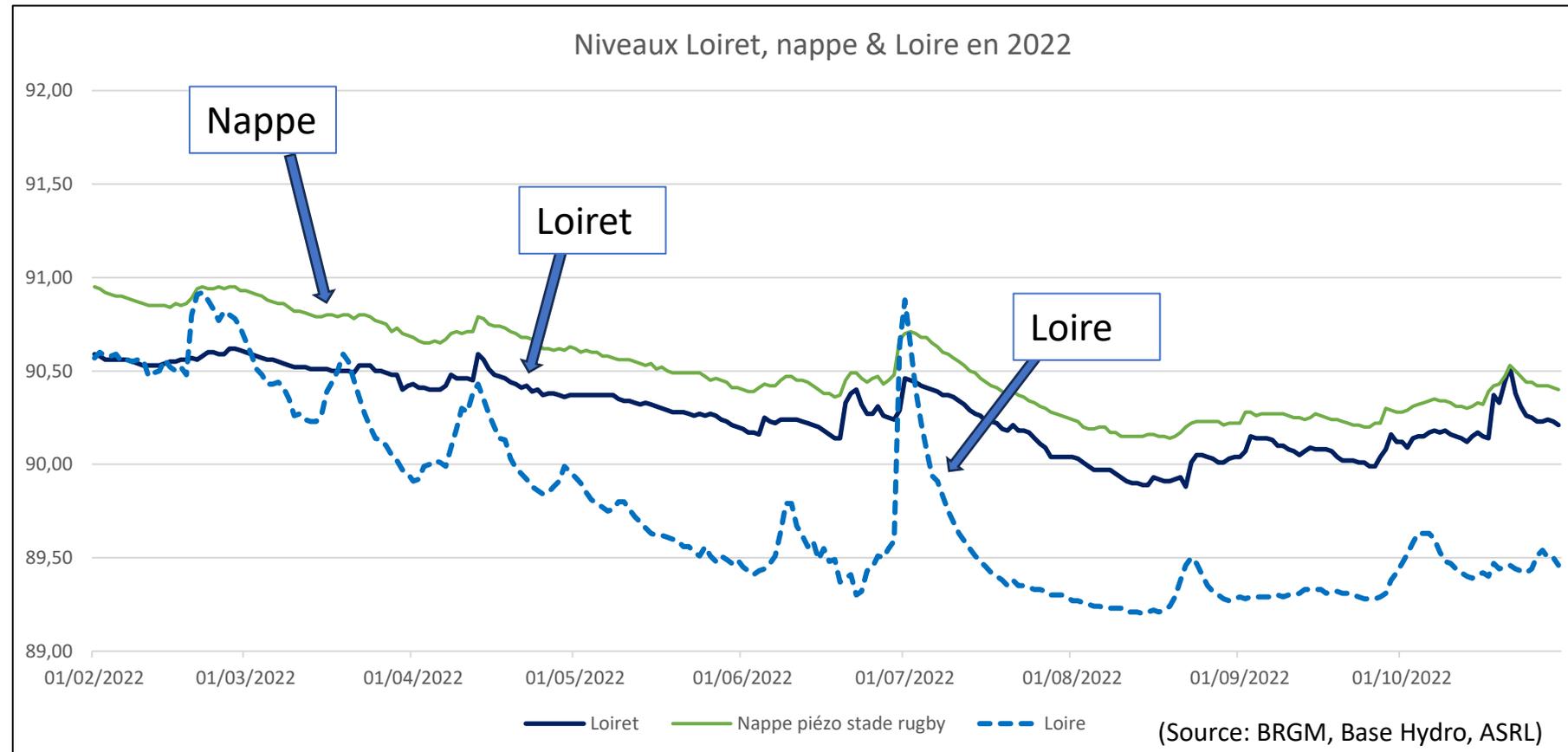
Toutes les vannes du Loiret sont « à guillotine » : vannes de roue, vannes de décharge, vannes de crue. Elles s'ouvrent par le bas, elles ne constituent nullement des barrages et ne retiennent pas les sédiments à l'amont. Dans chacun des bassins, il existe au moins une vanne toujours ouverte.



25/05/2024

Loiret, le saviez-vous ?

On a coutume de dire que le Loiret dépend de la Loire. C'est vrai, mais indirectement, car c'est la nappe souterraine, elle-même tributaire du fleuve, qui alimente les sources. (la hauteur de la Loire est mesurée au pont Royal, bien en aval des pertes en Loire)



28/05/2024

Loiret, le saviez-vous ?

L'exutoire de la station d'épuration d'Orléans la Source s'est déversé dans le Loiret (plus exactement dans le Dhuy avant la confluence) pendant 23 ans, de 1966 à 1989, avant d'être détourné en Loire. La station de Saint Cyr en Val a suivi, bien longtemps après... Ce n'est que dans les années 2000 qu'est revenue doucement mais durablement la vie aquatique, la faune et la flore.



31/05/2024

Loiret, le saviez-vous ?

Il y a une dizaine d'années, la présence de 8 produits pharmaceutiques a été étudiée dans les sédiments du bassin de Saint Samson.

La chronologie de la carotte de vase LOI13-2 basée sur l'analyse radioactive (césium137C, colonne gauche) a permis la caractérisation de l'évolution temporelle, impactée par les rejets de la station d'épuration d'Orléans la Source (1966-1989) ainsi que par les rejets de 3 stations d'épuration plus petites entre 2003 et 2009. Dans la plupart des cas, la présence la plus profonde de chaque produit dans la carotte correspond à la date d'autorisation du marché des différents produits pharmaceutiques (Etude CHASSIOT / THIEBAULT).

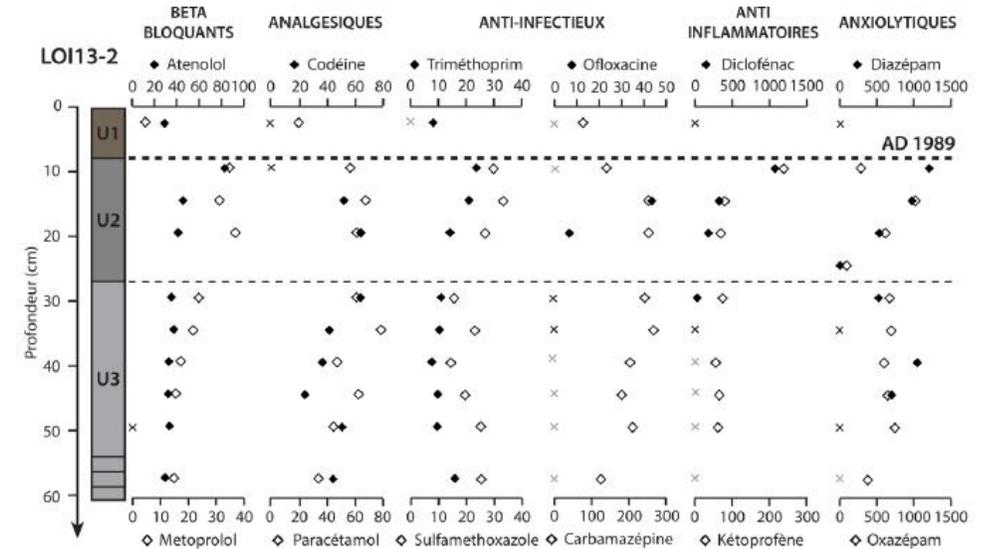
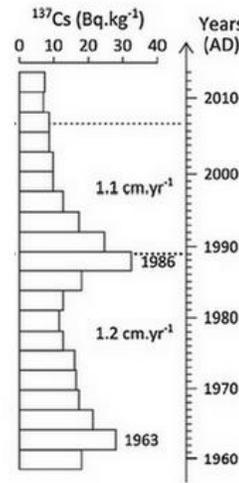


Figure 5b. Quantification des résidus de médicaments au sein des archives sédimentaires du bassin de Saint-Samson (carotte LOI13-2). Les croix noires indiquent les analyses non quantifiables tandis que les croix grises indiquent l'absence de détection. Analyses : Thomas Thiebault).

02/06/2024

Loiret, le saviez-vous ?

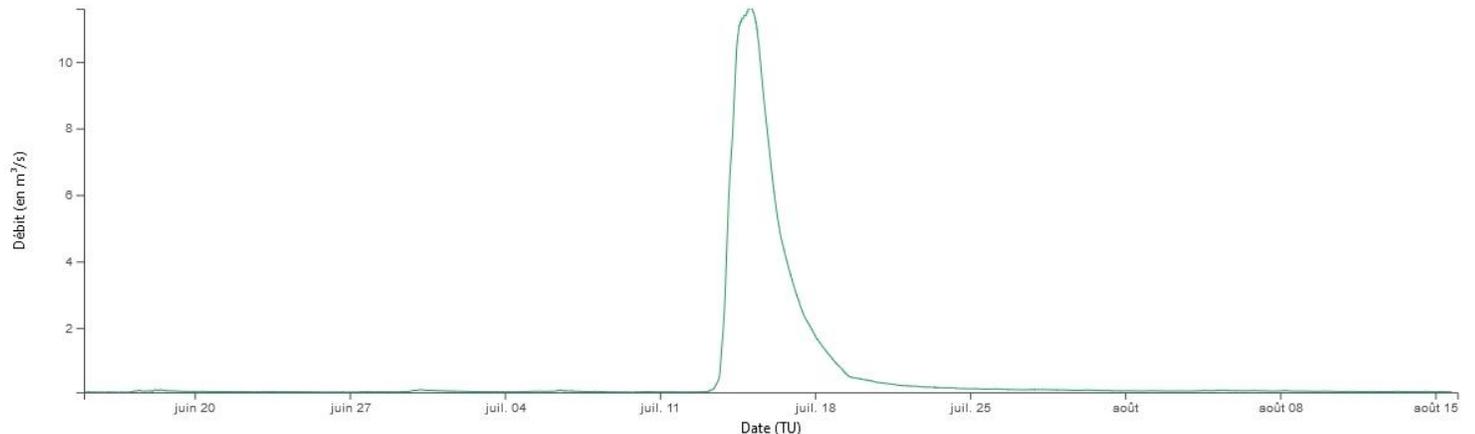
Le Dhuy, affluent du Loiret, était encore dénommé « ruisseau » au 19^{ème}. Au 20^{ème} siècle, Le bassin du Dhuy est complètement transformé : drainage, recalibrage, barrages à clapet de régulation, avec l'objectif louable mais unique de la production agricole.

Fin 20^{ème} / début 21^{ème}, la qualité de l'eau devient l'objectif officiel et tous les barrages sont détruits, c'est l'« autoépuration », mais drainage et recalibrage sont restés.

Les fortes précipitations dans le bassin du Dhuy produisent désormais de remarquables effets de vague (exemple ci-dessous, base Hydro), le débit pouvant passer de zéro à plus de 10m³/s en moins de 24h avant de revenir rapidement à zéro.

Ces chocs hydrauliques sont amortis par la configuration en vastes plans d'eau du Loiret et la gestion des vannes. Prôné par le Ministère de l'Environnement, le concept de « Ralentissement Dynamique » vise à compenser les accélérations du ruissellement provoquées par l'activité humaine. L'ASRL avait demandé que ce concept soit appliqué au Dhuy dans l'actuel Contrat Territorial...

Débit instantané - Données les plus valides de l'entité - K437 3110 01 - La Dhuy à Sandillon - La ferme de Louy - du 15/06/2021 00:00 au 15/08/2021 23:59 (TU)



06/06/2024

Loiret, le saviez-vous ?

La qualité de l'eau de notre rivière s'améliore toujours et des signaux passent au vert et au bleu. Exemple du phosphore, encore en trop grande quantité, qui est passé de 0,28 à 0,11 mg/litre en 20 ans.

2020				Résultats d'analyses DIREN			
Station 04443010 – Loiret à Olivet (amont)				12/03/2001 au pont Leclerc			
Etat écologique	Etat physico-chimique	Eléments physico-chimiques généraux	Etat biologique	Résultats	PARAMETRES	Unités	
					Paramètres physiques		
			Diatomées	60	Turbidité	NTU	
			Macroinvertébrés	31	Matières en suspension	mg/l	
			Macrophytes		Paramètres chimiques		
			Poissons				
		Bilan de l'oxygène	O2 dissous	33	D.C.O.	mg/l O2	
			Taux de saturation en oxygène dissous				
			DBO5	4.1	DBO5 à 20°C sans dilution	mg/l O2	
			Carbone organique dissous				
		Nutriments	Température de l'eau	1.3	Azote Kjeldahl	mg/l N	
			Orthophosphates	0.23	Orthophosphates	mg/l PO4	
			Phosphore total	0.28	Phosphores total	mg/l P	
			Ammoniaque-Ammonium	0.18	Ammonium	mg/l NH4	
			Nitrites	0.11	Nitrites	mg/l NO2	
		Acidification	Nitrates	14	Nitrates	mg/l NO3	
			pH minimum	13	Chlorures	mg/l	
			pH maximum	32	Calcium	mg/l	
				4.8	Magnésium	mg/l	
		Particules en suspension	Matières en suspension (MES)		Métaux lourds		
			Turbidité				
			Polluants non synthétiques	Arsenic	0.004	Plomb	mg/l
				Chrome			
				Cuivre			
		Zinc					
		Polluants synthétiques (12 pesticides, 1 solvant)	Pesticides				
			Métaux lourds				
			Polluants industriels				
			Autres polluants				
			Nouveaux éléments (DCE 2015)				

09/06/2024

Loiret, le saviez-vous ?

Le Morchène, affluent du Dhuy lui-même affluent du Loiret, avait fait l'objet d'un projet d'aménagement en 1953 pour réduire la vitesse de l'eau. (sources : archives municipales d'Olivet).

En 2022, on accélère...

- Le Morchène, au contraire, est un affluent de rive gauche du Dhuy, qui descend du plateau de Sologne avec une pente beaucoup plus importante (3,3 m/m par mètre) d'où une forte érosion des sols sur lesquels il coule et un entraînement de produits solides dans le Dhuy. Le projet d'aménagement ne comporte pas une augmentation systématique des sections de la rivière puisque, compte tenu de la pente importante d'une part et, d'autre part, du fait que le Morchène a des rives encaissées, aucune submersion des terres avoisinantes n'est constatée. Il s'agit surtout, pour aménager cette rivière, de briser le plus possible la vitesse de l'eau. C'est pourquoi nous avons prévu l'aménagement de quelques barrages en gabions et surtout d'une véritable fosse de décantation au voisinage du Château de Morchène (Melle des FRANCS), dans laquelle se déposeront les produits solides, de sorte que les ennuis actuellement constatés ne se reproduiront plus dans le Dhuy.

L'aménagement du Morchène comportera l'enlèvement de 4.776 mc de déblais ainsi que la reprise en sous-œuvre ou la reconstruction de 4 ouvrages d'art.

A Orléans, le 13 avril 1953.
L'Ingénieur T.P.E.

R. THENARD.

LA RÉPUBLIQUE
DU CENTRE

Publié le 05/05/2022

Inondations. Pour éviter de nouvelles inondations, l'élu a rappelé que le parcours du Morchène sera modifié. « La première buse d'un mètre carré sera remplacée par une autre de six mètres carrés, ce qui permettra un débit d'eau beaucoup plus important. Et, une dérivation sera creusée sous la rue de la Gare pour doubler la canalisation actuelle passant sous la halle. Enfin, le fossé juré, sur une propriété privée, qui était bouché sera, si possible remplacé, par une noue », a précisé l'élu.

12/06/2024

Loiret, le saviez-vous ?

L'ASRL, Association Syndicale Autorisée, est de fait un Établissement Public. Ses ressources proviennent essentiellement des contributions des riverains (plusieurs milliers d'habitants) qui sont collectées par l'agent comptable qui n'est autre que le Centre des Finances Publiques.

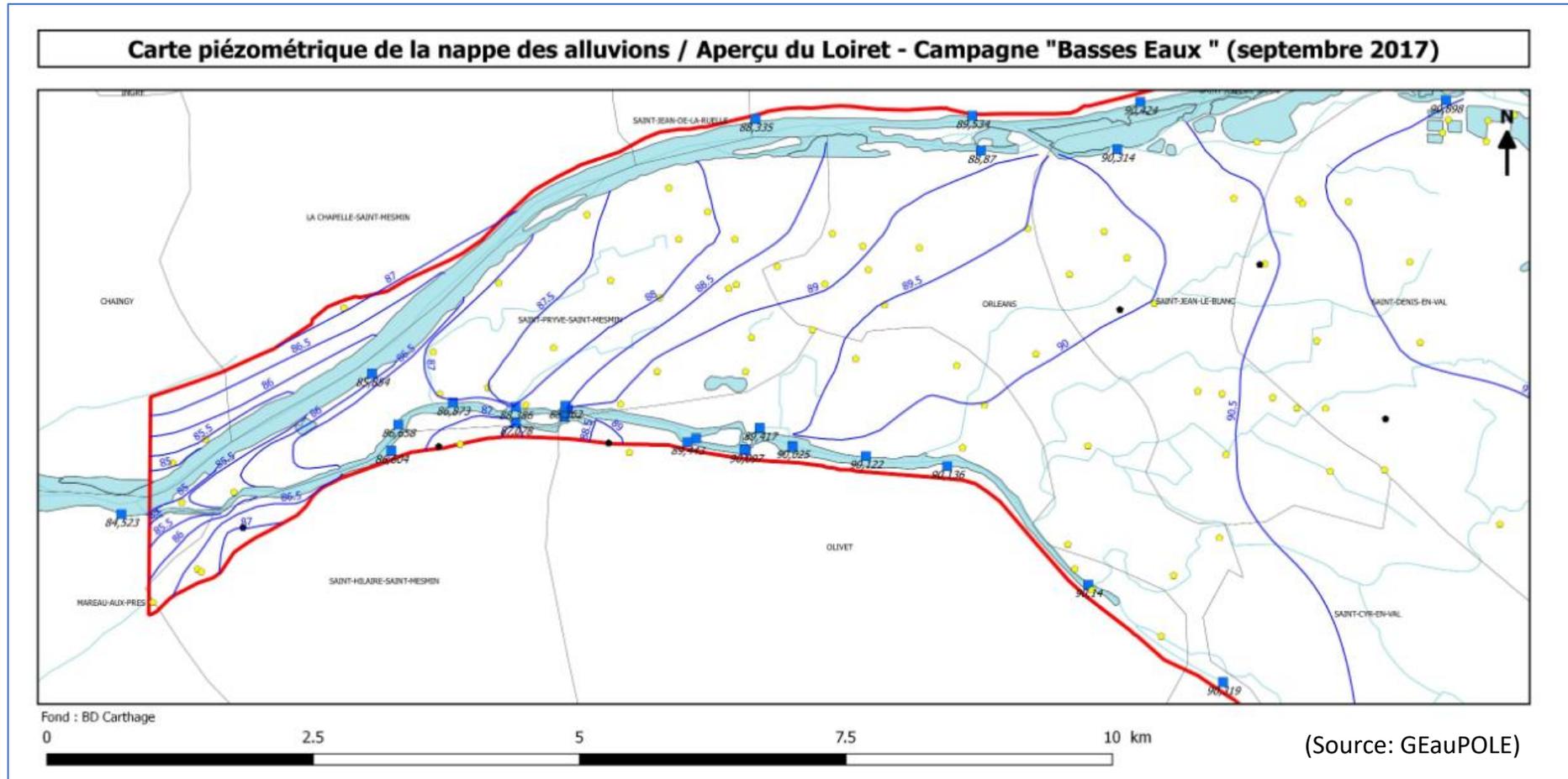
Ce budget propre lui permet de mener à bien ses missions d'intérêt général et d'assurer ses services publics. Plus particulièrement, avec ses deux salariés techniciens de rivière, l'ASRL entretient le cours d'eau et contrôle les vannes en fonction des conditions hydrauliques et météorologiques.

<p>Emetteur de la créance</p> <p>ASSOCIATION SYNDICALE DE LA RIVIERE DU LOIRET</p> <p>336 ALLEE SAINTE CROIX</p> <p>45160 OLIVET Téléphone : 0238664744 Horaires d'ouverture : Mél :</p>	 <p>Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE</p>	<p>AVIS DES SOMMES A PAYER Ampliation de titre de recette</p>
<p>Comptable en charge du recouvrement</p> <p>Centre des Finances publiques SGC ORLEANS METROPOLE 131 RUE DU FAUBOURG BANNIER CITEE COLIGNY BAT F1 45042 ORLEANS CEDEX 1 CEDEX 1 Téléphone: Horaires d'ouverture : Mél :</p>	<p>Centre des Finances publiques SGC ORLEANS METROPOLE 131 RUE DU FAUBOURG BANNIER CITEE COLIGNY BAT F1 45042 ORLEANS CEDEX 1 CEDEX 1</p>	<p>[Redacted area]</p>

14/06/2024

Loiret, le saviez-vous ?

La nappe souterraine qui alimente le Loiret transite d'Est en Ouest en perdant de l'altitude, plus de 3 mètres entre Saint Jean e Blanc et Saint Pryvé Saint Mesmin.



16/06/2024

Loiret, le saviez-vous ?

Le Loiret privé non domanial, urbanisé, géré par l'ASRL et les riverains, fait figure d'habitat naturel avec une belle population d'oiseaux d'eau.

Ainsi, le comptage de 2023 dénombre plus d'oiseaux, mais aussi plus d'espèces sur le Loiret privé que sur le Loiret public (même si les foulques macroules ont tendance à être un peu envahissants).

Comptage WETLAND - 13, 14 et 15 janvier 2023			
Espèce	Loiret (privé)	Loiret (public)	TOTAL
Aigrette garzette	1	7	8
Canard chipeau	32		32
Canard colvert	172	61	233
Cygne tuberculé	70	43	113
Foulque macroule	497	14	511
Fuligule morillon	4		4
Gallinule poule d'eau	29	5	34
Grande Aigrette	2	1	3
Grèbe castagneux	160	43	203
Grèbe huppé	16		16
Héron cendré	11	3	14
Martin pêcheur	1	1	2
Nette rousse	1		1
TOTAL	996	178	1174

Loiret, le saviez-vous ?
 450.000 mètres/cube, le volume de la tour Montparnasse !
 C'était aussi le volume de terre/sédiment/sable à extraire du Dhuy et de ses affluents pour l'opération « recalibrage des rivières et ruisseaux » engagée en mars 1950.
 (source : archives municipales d'Olivet)

